



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2007 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 18 décembre 2007 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois, à la suite de la publication de l'avis requis par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Gaëtan Ménard et Michel St-Louis

Les conseillers Gaëtan Aubé et Chico Levy sont absents.

Le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire de la présente séance.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

<b>12-516-07 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'ouvrir la séance à compter de 19 h 7.

Adoptée à l'unanimité.

**12-517-07 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

**1. Ouverture de la séance**

12-516-07 Ouverture de la séance

12-517-07 Adoption de l'ordre du jour

**2. Certificats de crédits**

**3. Administration et greffe**

12-518-07 Adoption du programme triennal des immobilisations  
pour les années 2008, 2009 et 2010

**4. Dépôt d'un document**

**5. Période de questions allouée aux membres du conseil**

**6. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**7. Levée de la séance**

12-519-07 Levée de la séance

**2. CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la  
résolution 12-518-07

Le 18 décembre 2007,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière  
Directrice générale adjointe, Services administratifs

### 3. ADMINISTRATION ET GREFFE

**12-518-07 Adoption du programme triennal  
des immobilisations pour les  
années 2008, 2009 et 2010**

ATTENDU QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010 dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Your Local Journal) pour un montant maximal de 1 100 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière dépose :

#### **Certificat de signification**

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Gaëtan Ménard	Aucune question.
Michel Saint-Louis	
Brigitte Asselin	
Paul Laflamme	Rappel de la teneur et des conséquences de l'adoption du programme triennal des immobilisations : expressions de souhaits du conseil et d'une certaine vision, aucune décision n'est « coulée dans le béton ».
Paul Carzoli	Aucune question.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les trois (3) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Aucune question	

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE****12-519-07 Levée de la séance**

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Paul Laflamme

De lever la présente séance. Il est 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

*Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (22 465) des archives municipales.*

Paul Carzoli,  
Maire

Nathaly Rayneault, avocate - MPA  
Greffière et coordonnatrice des ressources  
humaines